

Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Déclaration du groupe CFE-CGC

La CFE-CGC est engagée, depuis de nombreuses années, dans tous les travaux et débats visant à définir le modèle français de transition énergétique. Elle y défend, avec constance, que la politique énergétique doit avoir pour priorités équilibrées :

- la sécurité des approvisionnements;
- la compétitivité énergétique;
- le défi climatique;
- le développement de filières industrielles pourvoyeuses d’emplois qualifiés sur le territoire national.

Ce sont ces priorités qui permettront de mettre la politique énergétique du pays en cohérence avec ses engagements climatiques, mais aussi avec ses ambitions de politique industrielle, comme l’a appelé de ses vœux le Premier ministre devant le Conseil National de l’Industrie en novembre dernier. C’est à l’aune de ces priorités que nous avons analysé ce projet d’avis.

Le projet d’avis met bien en exergue que les efforts à réaliser dans les deux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre - les transports et l’efficacité énergétique - doivent être des priorités. Toutefois, la CFE-CGC regrette qu’il n’aborde que très peu les moyens de réduire la consommation des énergies fortement carbonées que sont le pétrole et le charbon alors qu’il s’agit là de la clef de toute transition énergétique climatiquement responsable.

Au contraire, cet avis se focalise sur des vecteurs énergétiques déjà peu ou pas carbonés. Il n’hésite ainsi pas à réclamer une trajectoire contrainte de réduction du nucléaire alors que d’autres pays font eux le choix, au nom du combat contre le carbone, de la complémentarité entre le nucléaire et les énergies renouvelables, comme la Grande-Bretagne et la Suède. Si la CFE-CGC peut soutenir un rééquilibrage progressif du mix de production électrique du pays, elle refuse toute approche dogmatique et préfère que ce rééquilibrage repose sur une trajectoire qui soit industriellement,

socialement et économiquement crédible et soutenable. Il en va de la crédibilité climatique, de la soutenabilité financière et de la pertinence industrielle et sociale de la transition énergétique.

La CFE-CGC défend une transition énergétique qui rime avec emplois durables et qualifiés, mais aussi filières industrielles et transitions professionnelles exemplaires. Si le projet d'avis souligne bien la nécessité de réussir les transitions professionnelles, la CFE-CGC regrette qu'il passe sous silence la question des filières industrielles.

Ainsi, la CFE-CGC défend plutôt des trajectoires raisonnées et raisonnables en matière d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie, soutenables économiquement, assises sur une logique industrielle qui permette la structuration de véritables filières nationales comme la création d'emplois durables en France, ce qui suppose de faire les bons choix technologiques. À défaut, toute fuite en avant conduirait à favoriser l'importation de matériels conçus et fabriqués par d'autres pour un bilan industriel et social nul, pour ne pas dire négatif si l'on tient compte des emplois industriels détruits par de mauvais choix politiques et technologiques.

Parce qu'elle est persuadée que la priorité permettant de marier transition énergétique, dynamique sociale et reconquête industrielle, c'est de donner des perspectives à chacune des filières industrielles de l'énergie et d'assurer le financement des investissements, la CFE-CGC regrette que cet avis ait oublié d'aborder la question de la structuration des filières industrielles et du financement durable et soutenable des investissements dans les infrastructures énergétiques.

Enfin, la CFE-CGC regrette le parti pris de cet avis sur les réseaux de distribution. Si ces réseaux de distribution sont bien au cœur de la réussite de la transition énergétique, la CFE-CGC regrette que l'avis ne s'intéresse qu'aux réseaux électriques en occultant le rôle des réseaux gaziers et de chaleur. De surcroît, au nom de l'impératif de compétitivité énergétique, la CFE-CGC ne peut soutenir le développement désordonné de modèles énergétiques locaux auquel conduit la proposition formulée dans cet avis, car il favorisera l'autarcie énergétique au détriment de la solidarité entre les territoires et conduira à l'explosion des coûts de réseaux et de la facture des Français.

Pour ces raisons, le Groupe de la CFE-CGC s'est abstenu.